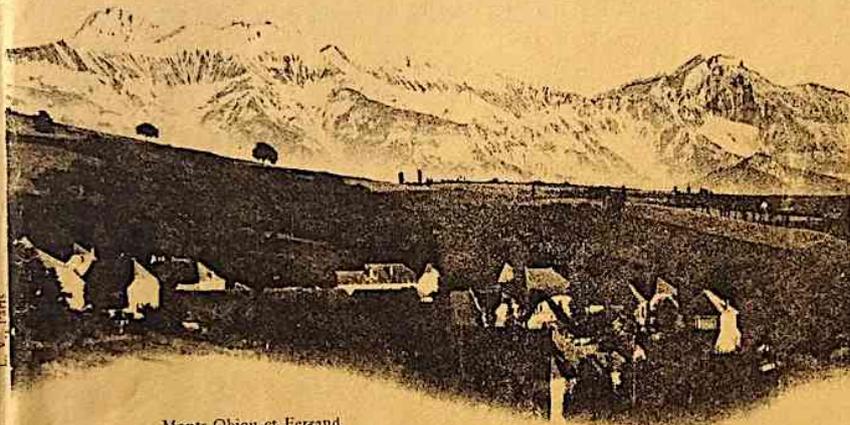


CORNILLON EN TRIEVES

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

JANVIER 1991



Monts Obiou et Fegand
Oriol-les-Eaux, près Mens (Isère)



Cornillon, près Mens (Isère)

Au début de la NOUVELLE ANNEE, qu'il me soit permis de formuler des voeux pour chacun d'entre vous. VOEUX de SANTE pour toutes les familles de cette commune. VOEUX de PROSPERITE pour vos exploitations et entreprises. VOEUX pour notre commune de PROSPERITE, de DEVELOPPEMENT, et de PAIX.

Il faut qu'au delà de nos différences, de nos divergences, que chacun d'entre nous, membre d'une même communauté, ait l'impression d'être utile, et, ait envie de vivre avec les autres

Si nous, habitants de CORNILLON en TRIEVES, arrivons à vivre ensemble en nous acceptant différents, peut-être viendra-t-elle, dans le monde, cette PAIX promise aux hommes à l'aube de NOEL !

Cette dernière décennie du XXIème siècle, verra se concrétiser l'EUROPE ECONOMIQUE, et nous devons nous y préparer.

Le problème des petites communes va se poser, la FRANCE a beaucoup plus de Collectivités Locales que ses partenaires. Si nous voulons conserver notre identité, nous devons plus que jamais coopérer avec nos voisins dans les coopérations intercommunales -S.I.V.O.M., S.A.T....ect...

Ce bulletin est pour le Conseil Municipal l'occasion de vous présenter les travaux réalisés en 1990 et les projets pour 1991, afin d'assurer le développement de notre commune. Avec nos faibles moyens, nous essayons de faire en sorte que la vie soit la plus agréable possible pour les habitants de CORNILLON EN TRIEVES.

#####

" Que 1991 apporte à tous -SANTE BONHEUR et JOIE-
Ce sont mes voeux les plus chers pour vous tous."

Guy MATHELET,
Maire.

LA VIE A CORNILLON EN TRIEVES

Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune en 1990 :

- Madame et Monsieur JASSERAND GUY, qui habitent depuis l'automne un appartement communal à Villard Julien.
- Madame Isabelle SILORET et Monsieur ANDRE Rodolphe qui occupent le logement HLM du Grand Oriol.
- Madame Sandrine BRUN et Monsieur BEL Rolland locataires de l'appartement de la Mairie.

+++++++

MARIAGES : Ont été célébrés trois mariages à CORNILLON cette année.

- ARGOUD Alain et METGE Mireille.
- CHALON Jean-Luc et PAILLARD Elisabeth.
- HELLY Jean-François et MARTIN Véronique.

Nous adressons nos félicitations et nos meilleurs voeux aux époux.

NAISSANCE : Un petit Alexandre est né au foyer de GUILLERMET Robert et HUDRY Florence.

DECES : Nous avons eu le regret de voir partir deux anciens.

- Madame CHOVIN-BAYLE Berthe
- Monsieur MARTIN Maurice.

\$

PROBLEME DE L'EAU SUR LA COMMUNE

La sécheresse de fin 1988 à fin 1990 a été très fortement ressentie sur notre commune et en Janvier 1990, nous étions en état de manque puisqu'à plusieurs reprises, les membres du Conseil Municipal aidés de quelques agriculteurs ont dû compléter les réserves avec des tonnes à eau depuis le village de VILLARNET. Ceci malgré des travaux ayant permis en 1989 de récupérer la source de CHATEAU PAIN.

A cette époque la source des GRANDS PRES, source principale, qui donne en année normale, 90 litres/minute voyait son débit passer à 30 litres/minute. A l'heure où nous écrivons, celui-ci est toujours le même, et nous ne pouvons qu'espérer une remontée après la fonte des neiges.

Devant ces problèmes, le Conseil Municipal a dû réagir rapidement.

- 1) Faire la chasse à toutes les fuites possibles en faisant intervenir le détecteur du Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement.
- 2) Faire des recherches de nouvelles ressources en eau.
Par téléphone, nous avons eu l'accord verbal de Monsieur KALTENBACH pour rechercher les sources du Fays, tarées depuis la sécheresse, et une source au lieu-dit "La Condamine".

Ces travaux ont été confiés à l'Entreprise SONZOGNI de Mens, qui a redécouvert la source du Fays environ 30 mètres à l'Ouest de l'ancien captage à une profondeur de 9 mètres et un débit de 6 litres/minute. Après analyse, cette eau s'avéra potable.

La source de la Condamine trouvée à 8 mètres de profondeur a donné après captage, 22 litres/minute. Mais malheureusement, les analyses se sont avérées mauvaises, cette eau étant contaminée par des coliformes et donc impropre à la consommation, sans traitement préalable.

Monsieur KALTENBACH nous a autorisé à mettre en cas de besoin ces sources dans notre réseau communal, ce que nous avons fait pour la source du Fays.

Nous avons proposé l'acquisition des sources et des périmètres de protection cet été à M. KALTENBACH, mais celui-ci n'a pas voulu faire un acte de vente de petites parcelles, ayant mis en vente la totalité de ses propriétés de CORNILLON. Il nous autorise néanmoins à utiliser ses sources en cas de besoin.

Le retour de la pluie au mois d'octobre et ensuite de la neige ont permis une augmentation substantielle du débit des petites sources. Mais le problème n'est pas résolu pour autant et nous devons rechercher de nouvelles ressources d'eau si nous avons la chance d'en trouver.

Nous devons exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont participé à réalimenter le réservoir, mais surtout à notre deuxième Adjoint Monsieur Michel TATIN, qui responsable de l'eau a, depuis un an assuré la surveillance de la Station de Pompage et du réservoir, permettant ainsi d'utiliser le mieux possible les débits existants

en fonction des besoins des habitants. Il est depuis plus d'un an sur la brèche afin d'assurer le bien-être de tous.

G. MATHELET.

Dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal a décidé de ne pas changer le prix de l'eau pour l'année 1991. Par contre, de nouvelles réglementations nous obligent à prévoir des investissements pour le réseau d'assainissement. Il faut actuellement que toutes les résidences, usines, exploitations soient reliés à un réseau individuel ou communal.

Pour 1991, nous avons en projet d'effectuer environ 400 mètres linéaires de réseau d'égouts. Pour réaliser ces travaux, le Conseil Municipal a demandé une subvention. Pour que celle-ci atteigne dans notre commune 50 %, la redevance d'assainissement doit être d'un minimum de 100 Francs par abonné.

Afin de bénéficier de cette aide, le Conseil Municipal a décidé de porter la redevance d'assainissement à 110 F. à compter du Premier Janvier 1991 pour tous les abonnés qui sont reliés au réseau communal.

STATION DE POMPAGE

La dalle supérieure de la station de Pompage de VILLARD JULIEN n'était plus étanche, le Conseil Municipal, afin de protéger des intempéries, les installations, a décidé de refaire une chape et une toiture.

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par M. DESCOMBES René, et la charpente, la couverture et le bardage par l'entreprise LOCATELLI de MENS.

#####

LA FORET DE CORNILLON EN TRIEVES
#####

- En 1990, il n'y a pas eu d'action spécifique dans la forêt communale, si ce n'est l'acquisition de parcelles de taillis (huit hectares limitrophes des parcelles 2 et 4).
- * Nous avons du faire exploiter 20 M³ d'épicéas atteints par les scolytes ; ce bois a été scié pour les besoins de la commune.
 - * A la demande de la commune de LAVARS, et de l'O.N.F., nous avons fait effectuer des travaux d'aménagement de piste en crête des parcelles 7 et 8, faisant ainsi la desserte jusqu'en limite des deux communes.
 - * Une coupe d'environ 400 M³ de sapins et de pins n'a pas trouvé preneurs à la vente O.N.F. d'automne, elle sera remise en vente au printemps 1991.
 - * Quatorze familles (résidence principale) se sont fait inscrire pour la coupe affouagère. Les lots ont été faits. Le tirage au sort se fera dans les prochains jours. Toujours dans la parcelle N° 2, elle se situe au lieu-dit "Les Rouses" 10 lots en dessous de la piste du bas, 4 lots en dessus.
 - * La récupération du bois de feuillus, de l'emprise des pistes, le nettoyage des abords des réservoirs et autres ont permis la vente de stères de bois de chauffage pour des habitants de la commune qui ne peuvent effectuer la coupe affouagère.
 - * La décision la plus importante est la remise en forme et la création de pistes pour tracteurs et pour camions pour desservir des parcelles de la forêt communale mais aussi et surtout des parcelles de forêt privée.

Les propriétaires réunis le 18 septembre 1990, ont écouté la proposition et les projets de pistes que leur a présenté Monsieur PELISSIER Technicien de l'Association Forêt Privée Vercors-Trièves.

Il s'agit pour le lieu-dit "Au Bois" de l'aménagement du chemin existant, pour le lieu-dit "Bois sous le Bois" de la création d'une piste d'une longueur de 600 mètres. Ces travaux intéressent 13 propriétaires pour 18,5 hectares de bois et 39 parcelles desservies.

Pour les lieux-dits "Le grand Fays", "Le Petit Fays", "Le Blachat", "Saint André et Blache Rare", "Blaches des Allaires", il faut en partant du chemin communal de La Meule, venant du Petit Oriol, et montant en direction du Grand Fays, aménager la piste existante afin de faire une pente accessible aux camions. De cette piste partira une bretelle pour tracteurs de façon à desservir un périmètre plus important.

Ces travaux concernent 13 propriétaires pour 30,87 hectares et 38 parcelles de bois.

Le Conseil Municipal a décidé que comme pour les chemins communaux il deviendrait Maître-d'oeuvre de l'opération et ferait avec l'Association Forêt Vercors Trièves, une demande de subvention et lancerait le moment venu, un appel d'offres aux Entreprises. La participation des propriétaires se fera par la cession à titre gratuit du terrain d'emprise, et du bois s'ils n'ont pas pu l'enlever eux-mêmes.

Cette opération, nous n'en doutons pas, donnera une plus-value certaine à ces surfaces de bois et taillis.

Une forêt qui n'a pas d'accès mécanisable est à l'heure actuelle sans valeur.



ASSOCIATION

FORETS

VERCORS-TRIEVES



LES TRAVAUX SUR CHEMINS EN 1990
=====

Poursuivant son action pour l'entretien des chemins communaux, la Commission des travaux a tenu cette année à réparer et aménager de nouveaux chemins de façon à permettre un accès plus aisé aux parcelles par les machines et aussi l'ouverture de ceux-ci aux piétons et promeneurs.

Ont été ainsi retracés le chemin des Côtes et le chemin des vignes.

Le chemin des PAYS a été remis sur son tracé initial rechargé sur environ 600 mètres, donnant ainsi accès aux parcelles situées en haut de la COMBE d'ANDRIEUX et aux forêts domaniales et communales de l'AUROUSE. Cette piste donne aussi la possibilité aux camions grumiers d'accéder sur le plateau.

Une partie du chemin de PRELONG en direction du Serre des Neuf Eglises a été rechargé.

Aussi fut rebaisé et rechargé une partie du chemin du Roure, la pente trop raide empêchait la bonne utilisation de ce chemin par les machines agricoles.

#####

Pour ce qui concerne le goudronnage, à la visite des routes au printemps 1990, par la Commission des chemins, et par les Services de l'Équipement, il a été constaté peu de dégâts. Nous avons donc fait du monocouche sur quelques chemins et utilisé 3 tonnes d'émulsion pour les emplois partiels et boucher les "nids de poules".

MAIRIE
DE



CORNILLON-EN-TRIEVES

38710 MENS

Tél. 76.34.96.16

SERVICE DES ORDURES MENAGERES

CALENDRIER 1991

JANVIER : les 7 et 21.
FEVRIER : les 4, 18 et 25.
MARS : les 4 et 18.
AVRIL : les 1, 15, 22 et 29.
MAI : les 6, 13 et 20.
JUIN : Tous les lundis.
JUILLET : Tous les lundis.
AOUT : Tous les lundis.
SEPTEMBRE : les 2, 9, et 23.
OCTOBRE : Les 7, 21 et 28.
NOVEMBRE : Les 4, 11 et 25
DECEMBRE : Les 9, 23 et 30.
JANVIER 1992 : les 6 et 20.

le service se fera toujours de la même manière :

- 1) Les sacs poubelles ne doivent être déposés que la veille des jours de ramassage.
- 2) Mettre les ordures dans des sacs plastiques solides et de contenance moyenne.
- 3) Veillez à ce que les sacs soient bien attachés.
- 4) Les propriétaires de chiens devront garder ceux-ci attachés les jours de ramassage.

Ces consignes vous sont renouvelées pour une meilleure qualité du service et par respect pour la personne chargée de ce travail.
NOUS VOUS REMERCIONS DE LES RESPECTER.

Le Maire.

LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL
+++++

Ces dernières années, les investissements ont été réalisés pour la réhabilitation de logements afin de permettre une augmentation de la population.

Nous avons ainsi 9 appartements communaux, et
2 appartements avec la S.A.H.L.M. de VOIRON.

Le Conseil Municipal a réfléchi à la possibilité de créer des emplois sur la commune. C'est pourquoi il a décidé l'implantation d'une zone d'activité dans le terrain -propriété de la commune- au carrefour AUBEPIN sur une surface d'environ 11 000 m².

Le conseil Municipal a décidé de confier au cabinet PLEXUS, la réalisation d'une étude de la zone d'activité. c'est Monsieur Gérard SEINTURIER Géomètre qui a réalisé l'étude de faisabilité et Monsieur DURIF Architecte, celle d'un bâtiment-relais.

Cette réalisation se faisant en deux tranches :

- 1) - Mettre en place les réseaux (Eau, Egouts, Electricité, Aménagements d'accès, ...etc...) donnant la possibilité d'implantation de 2 bâtiments.
- 2) - Implanter un Bâtiment-Relais artisanal qui pourrait être loué à un utilisateur.

Pour ces deux réalisations, nous avons déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Contrat de Développement Economique du TRIEVES et auprès de la Communauté Européenne dans le cadre de l'article 5 B concernant les zones fragiles.

Dès que nous aurons les Arrêtés de subvention, nous pourrons faire les Appels d'Offre de réalisation aux entreprises.

-Les artisans et entreprises pourront alors louer ou acheter un emplacement aménagé, ou le bâtiment relais.

Nous n'avons pas encore de candidats, mais peut-être des lecteurs de ce bulletin connaissent des personnes que ces projets peuvent intéresser. Des renseignements précis peuvent être donnés aux entreprises artisanales ou autres à la Mairie de CORNILLON.

L'objectif du Conseil Municipal étant d'amener dans notre commune, des activités économiques créant chacune quelques emplois.

\$\$\$\$\$\$\$\$

Vous pouvez voir au verso le projet d'implantation de la zone d'activité.

COMMUNAUTES INTERCOMMUNALES

L'année 1990 a vu la mise en place d'un Syndicat à Vocation Unique du Trièves (S.I.V.U.) regroupant toutes les communes du canton de MENS et six communes du canton de CLELLES. celui-ci a pour mission la gestion du Centre de Secours et l'organisation de la Compagnie des Sapeurs Pompiers du Trièves.

Chacune des 15 communes est représentée à ce S.I.V.U. par 1 délégué. Pour CORNILLON, c'est le maire qui assiste aux réunions.

Ce Centre de Secours du Trièves aura pour mission de former la population à faire les premières interventions en cas d'incendie et dans les prochains mois, des séances seront organisées pour apprendre à utiliser les extincteurs, propriété de la commune, et les 250 mètres de tuyaux d'incendie déposés dans l'ancienne école du Grand Oriol, ainsi que les 250 mètres déposés chez Michel TATIN à Villard Julien. Ces tuyaux s'adaptent sur les bouches incendie du Petit Oriol, Grand Oriol, Lotissement Aubepin, Cornillon et Villard Julien.

Un autre S.I.V.U. est en cours de création. Son but est l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires et maternelles. Il concernera toutes les communes du canton dont les enfants sont scolarisés à MENS. Sa mise en place n'a pu se faire en 1990, mais les contacts se poursuivent pour une réalisation en 1991.

Le S.I.V.O.M., dont les délégués sont M. MATHELET -qui en est également le Président- et M. CHOVIN-BAYLE, a lui-même beaucoup de vocations et de missions. Il doit en outre gérer tous les investissements qu'il a réalisés depuis sa création.

LE COLLEGE dont il est devenu maître d'ouvrage, délégué par le Conseil général.

Le SIVOM participe à 45 % des investissements en particulier du projet "PLEIN AIR ENVIRONNEMENT" qui a vu la réalisation en 1989 :

- 1ère Tranche : Aménagement des cuisines et d'un Self-Service. Coût 1 million deux cent mille francs.

en 1990 :

- 2ème Tranche : Aménagement des dortoirs en boxes et travaux de sécurité. Coût : 1 500 000 F.

La troisième tranche verra en 1991 l'aménagement de salle de technologie, d'une salle polyvalente -cours, étude et salle de réunion-, plus des travaux de sécurité dans les salles de classe & gymnase pour 1 200 000 F. Ces travaux étaient nécessaires pour maintenir les 10 classes du Collège et assurer un meilleur enseignement à nos enfants.

La Caserne des Pompiers a été mis à disposition du S.I.V.U. en 1990, ceci moyennant le remboursement des emprunts.

La Maison de Retraite où le Président du SIVOM est de droit Président du Conseil d'Administration, peut recevoir 49 pensionnaires et en 1990, elle fut remplie à 99 %. 8 chambres sont réservées à des pensionnaires dépendants. Un projet va permettre de doubler ce nombre de chambres en 1991.

Le SIVOM a acquis en 1990 la maison de l'ancien dentiste M. JOYAUX, à Mens. Le projet est d'en faire si c'est possible, Une Maison de Développement Economique, ou Maison du Trièves. Une demande dans ce sens a été présentée au Syndicat d'Aménagement du Trièves.

Le projet consiste à aménager au rez-de-chaussée un Office du Tourisme intercantonal et cantonal.

Au premier étage, deux bureaux pour le SIVOM et une salle de réunion.

Au deuxième étage des bureaux sont prévus pour les organismes économiques.

Autre projet du SIVOM :

La construction d'un bâtiment annexe de l'usine de crèmes glacées.

Cette entreprise a décidé de diversifier ses productions et de s'orienter vers la fabrication de chocolats. Ceci lui permettant d'augmenter les emplois créés et surtout de maintenir à temps complet certains personnels des crèmes glacées qui étaient jusque là, employés de mars à octobre.

Ce nouveau bâtiment construit par le SIVOM sera implanté en face de l'autre et abritera la chocolaterie, plus un magasin de produits surgelés. Le SIVOM après construction louera ce bâtiment à l'usine de crèmes glacées.

Ainsi le SIVOM s'oriente vers le développement économique du canton de façon à faire revivre notre région.

Le dernier recensement donne une augmentation de population de 0,25 % pour le canton. SI nous avons réussi à arrêter un peu l'exode, ce résultat est encore insuffisant. Les communes et le SIVOM devront tout mettre en oeuvre pour aller dans le sens de la création d'emplois sur place. L'objectif étant que le TRIEVES devienne de plus en plus vivant et soit un lieu où il fait bon vivre.

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION RURALE DE LAVARS
#####

EN 1990

Nous avons commencé le renforcement du réseau électrique de Villard Julien, avec la mise en souterrain de la moyenne tension et un nouveau transformateur plus puissant qui devra faire face aux besoins du village.

Nous avons demandé pour 1991, une aide financière au Conseil Général pour continuer le renforcement du réseau basse tension de Villard Julien, ainsi que le remplacement du transformateur d'Aubépin par un autre plus puissant permettant l'alimentation de la future Zone d'activité et la mise en souterrain de l'arrivée en moyenne tension ainsi que le départ vers le poste du Château.

○○○○○○○○○○

TRAVAUX A LA CHAPELLE DE CORNILLON

En 1989, le Conseil Municipal a constaté que la cloche de la chapelle était fêlée et que le support ne fonctionnait plus.

Il a pris la décision de refaire fondre la cloche et de changer les supports.

C'est l'entreprise PACCARD d'Annecy qui a réalisé les travaux et la nouvelle cloche fut mise en place fin octobre 1990.

Les participants à la Cérémonie du 11 Novembre ont pu apprécier cette nouvelle sonorité.

Et, pour terminer, quelques informations diverses sur :

le S.I.A.D.

et

sur la révision des évaluations cadastrales.

1990

ASSOCIATION :

S.I.A.D.
SOINS INFIRMIERS ET AIDES A DOMICILE

BUTS :

Permettre aux personnes âgées ou malades vivant seules, en couple ou en famille de rester chez elles le plus longtemps possible.

Apporter un soutien à l'entourage des personnes âgées.

Retarder une hospitalisation.

Raccourcir une durée d'hospitalisation en permettant un retour plus rapide chez soi.

TRAVAIL ET MOYENS

: Une équipe de soins qui comprend une infirmière et des aides soignants, travaille en liaison étroite avec le médecin de famille, les infirmiers libéraux, les kinés et l'entourage du malade.

Son travail : faire ou aider à la toilette, aider au lever et (ou) coucher, à l'habillage à la marche, à la mobilisation, suivre la prise de médicaments, prévenir les escarres.

Le passage de l'équipe de soins doit permettre d'éviter l'isolement et la lassitude des familles et des malades.

COMMENT BENEFICIER
DES SOINS

A DOMICILE :

En s'adressant directement au médecin de famille, celui qui soigne la personne âgée malade.

CONTACTS AVEC
L'ASSOCIATION :

Secrétariat de l'Association
(administration, gestion,
informations) 76 34 92 51
le lundi, mardi, jeudi, vendredi
matin de 8h30 à 12 h.

Infirmière de l'Association
(problèmes médicaux, admission) 76 34 98 89

REVISION DES EVALUATIONS CADASTRALES

Une révision générale des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties a été décidée par le Parlement le 30 juillet 1990. Elle va concerner la mise à jour des bases d'imposition, c'est à dire des valeurs locatives (loyer susceptible d'être retenu pour un immeuble déterminé dans le cadre du marché des locations au 1er janvier 1990) servant de base de calcul pour l'établissement des quatre taxes directes locales : les deux taxes foncières, la taxe d'habitation et la taxe professionnelle.

Cette révision va se dérouler jusqu'à la fin de l'année 1992. Le Parlement décidera alors de la date de son entrée en vigueur.

Jusqu'à cette date, les travaux de la révision des évaluations cadastrales n'auront AUCUN EFFET SUR LES BASES DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE.

*

* *

QUI EST CONCERNE PAR LA REVISION ?

Tous les propriétaires et occupants d'immeuble, à l'exception des propriétaires et des exploitants des usines et des entreprises industrielles qui ont leurs bases qui évoluent chaque année en fonction du bilan de l'entreprise.

POURQUOI UNE REVISION ?

La charge de la fiscalité directe locale n'est pas toujours répartie de façon équitable entre les contribuables et entre les collectivités : il en résulte chaque année, un nombre important de réclamations.

Or, une partie des difficultés actuelles des impôts locaux et de leur incompréhension par les contribuables provient du vieillissement des évaluations cadastrales : les précédentes révisions remontent à 1961 pour le foncier non bâti et à 1970 pour le foncier bâti. Depuis, les marchés locatifs ont évolué et le parc immobilier s'est modifié.

COMMENT LA REVISION VA-T-ELLE SE DEROULER ?

Il n'est pas question, comme en 1961 et en 1970, de revoir le classement des 90 millions de parcelles et des 35 millions de locaux. Il faudrait plusieurs années. Il s'agit simplement d'adapter le classement actuel en fonction d'une nomenclature générale simplifiée.

Dans un but d'équité entre les contribuables et entre les collectivités locales, les communes ou parties de communes où les loyers sont homogènes vont être regroupées par secteur d'évaluation. Dans chaque secteur, un tarif sera fixé.

L'évaluation cadastrale sera fonction du tarif (valeur locative à l'hectare) et de la surface pour les PROPRIETES NON BATIES.

Pour les PROPRIETES BATIES, le tarif (valeur locative au m²) sera multiplié par la surface réelle affectée d'un coefficient qui tiendra compte de la situation du local et de son état d'entretien. C'est la fin de "l'impôt baignoire" (avant la révision, une baignoire valait 5 m² et un lavabo 3 m² ...).

EST CE QU'IL VA FALLOIR REMPLIR DES DECLARATIONS ?

En principe, seuls les propriétaires de LOCAUX PROFESSIONNELS (bureaux, commerces, ateliers ...) auront des déclarations à remplir.

Toutefois, dans certaines communes les propriétaires de locaux d'habitation présentant un problème d'évaluation recevront une demande de renseignements pour mettre à jour les bases cadastrales tout en évitant les erreurs d'appréciation.

LA REPARTITION DES IMPOTS LOCAUX SERA-T-ELLE PLUS JUSTE ?

Aujourd'hui, la tarification est la même au sein d'une commune mais différente d'une commune à l'autre. La création de secteurs d'évaluation regroupant plusieurs communes ou parties de communes permettra de rendre plus équitable les évaluations.

C'est ainsi que grâce à l'unification des méthodes d'évaluation, deux locaux semblables simplement séparés par une limite de communes seront évalués de la même façon ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La création d'une tarification propre aux HLM permettra de mieux prendre en compte la situation de ce parc de logements dont les loyers sont différents des loyers du secteur libre et sont parfaitement connus.

Par ailleurs, en matière de propriétés non bâties, il sera procédé au recensement des élevages hors sol ("élevages industriels").

Ce recensement répond aussi à un souci d'équité : il n'est pas équitable que ces élevages échappent à toute imposition locale, alors que les élevages traditionnels sont imposés.

QUI PRENDRA LES DECISIONS ?

Les décisions n'appartiennent plus seulement à l'administration mais sont prises en accord avec diverses commissions où les élus locaux et les contribuables sont représentés majoritairement.

Les commissions communales seront largement associées aux opérations de révision. Elles fixeront notamment, en accord avec l'administration, le classement des propriétés bâties et non bâties.

D'autres commissions seront constituées au niveau du département. Elles seront chargées de définir les modalités d'application locale du dispositif ou d'arrêter les découpages en secteurs d'évaluation.